

Avis d'appel à candidatures

Désignation des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges au sein de l'Union Européenne d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons prévu à l'article D. 236-6 du code rural et de la pêche maritime

Identification de l'autorité responsable de la procédure : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher, Adresse du service : DDCSPP - service SPAE, 2 rue Jacques Rimbault – 18013 Bourges cedex – téléphone : 02 48 67 36 95 – télécopie : 02 36 78 37 99 – adresse électronique : ddcspp@cher.gouv.fr.

Objet de la procédure : la présente procédure porte sur la désignation de vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants et de leurs produits. Les postulants, vétérinaires disposant d'une habilitation sanitaire dans le département du Cher, pourront se présenter individuellement, par cabinet, par groupement de vétérinaires, par groupement de cabinets.

Un seul lot est constitué, : **centre de rassemblement SICAREV COOP situé sur la commune de Saint-Pierre-Les-Etieux (18210).**

Durée de la procédure : la présente procédure sera conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Type de procédure : procédure de désignation organisée conformément aux articles L. 203-9, D. 236-6 et D. 236-9 du code rural de la pêche maritime et à l'arrêté du 29 septembre 2011 modifié relatif aux conditions de désignation des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges au sein de l'Union européenne d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons prévu à l'article D. 236-6 du code rural et de la pêche maritime.

La procédure de désignation comprend les étapes suivantes :

- le présent avis d'appel à candidatures ;
- la présentation des candidatures par les vétérinaires intéressés sur la base de l'arrêté du 29 septembre 2011 modifié, du modèle de convention homologuée relative aux conditions d'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants et de leurs produits et du guide de la certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants et de leurs produits ;
- l'appréciation de la recevabilité des candidatures, notamment sur des critères d'indépendance et d'impartialité des candidats et l'examen des candidatures, sur la base des critères énoncés par les textes réglementaires, seront réalisés par le directeur départemental en charge de la protection des populations ; un entretien avec les postulants pourra, le cas échéant, être estimé nécessaire par le directeur de la DDCSPP du Cher ;
- la signature d'une convention entre le titulaire mandaté et le préfet (directeur départemental en charge de la protection des populations) à laquelle sera annexé le guide de la certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants et de leurs produits ;
- la publication de la liste des vétérinaires mandatés pour les missions de certification officielle en matière d'échange d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons par arrêté préfectoral et mise en ligne sur la page dédiée sur le site internet de la préfecture du Cher.

Classification CPV : 85200000-1 (services vétérinaires).

Date limite de réception des candidatures : **11 décembre 2020, cachet de la poste faisant foi.**

Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Les dossiers de consultation, comprenant les textes réglementaires, les critères de sélection, le projet de convention mentionné à l'article L.203-9, ainsi que les conditions de rémunération, sont remis gratuitement :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture du Cher, à l'adresse suivante : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Annonces-judiciaires-et-legales/Les-annonces>
- par courrier postal ou électronique, uniquement sur demande écrite comprenant les coordonnées précises du demandeur (nom, adresse, téléphone, interlocuteur) aux adresses suivante : DDCSPP / service SPAE – 2 rue Jacques Rimbault – 18013 Bourges Cedex / ddcspp-spav@cher.gouv.fr
- à un porteur ou au demandeur, les dossiers sont remis dans les créneaux horaires suivants du lundi au vendredi :
 - le matin entre 9 heures 15 et 11 heures 30 ;
 - l'après-midi entre 14 heures et 16 heures 00.

Renseignements :

- Mme Nathalie SANEROT : 02 36 78 37 10
- M. Camille DELRUE : 02 36 78 37 17
- M. Martial LAPOUMEROUILLIE : 02 36 78 37 18